CAPNA la cgt Finances Publiques

Montreuil, le 07/12/2021

CAPN A du 8 décembre 2021

RECOURS EN ÉVALUATION DES INSPECTEURS (AGENTS SANS CAPL)

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr **Suivez-nous sur facebook ou twitter :** : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

Mme la présidente,

Soixante pour cent depuis le début de l'année pour le gaz, douze pour cent pour l'électricité pour 2022, trente pour cent pour les carburants... même le prix de la baguette de pain augmente! Plus globalement, une hausse des prix à la consommation de deux à neuf pour cent est attendue jusqu'à la fin de l'année !

Et les salaires, vont-ils augmenter ???? Les revendications des Français sont légitimes après des années de blocage des salaires, des pensions et du point d'indice pour les fonctionnaires. Mais l'augmentation générale des salaires, voilà bien un sujet éludé par le gouvernement et le patronat ! On connaît les arguments de chantage sur l'emploi, la compétitivité, le «coût du travail», l'inflation... Ouvrir le débat sur les salaires, c'est s'interroger collectivement sur l'utilisation des richesses créées. Et des richesses, il y en a ! Pour ce premier semestre 2021, les bénéfices des grandes entreprises du CAC 40 battent des records, avec plus de cinquante-sept milliards d'euros versés aux actionnaires ! Du beurre (dont le prix va augmenter!) dans les épinards ?

Dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique, lors des échanges consacrés aux rémunérations, aucune séance n'est dédiée à la valeur du point d'indice ou au rapport traitement brut/régime indemnitaire. Quel dommage !

Pour la CGT Finances Publiques, la réelle reconnaissance de l'engagement des agents doit passer par le dégel du point d'indice pour l'ensemble de la Fonction Publique et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années.

Pour ajouter aux préoccupations des agents, mille six cents postes seront encore supprimés en 2022 en neutralisant les transferts d'emplois. En dix ans, le total des suppressions d'emplois s'élève hélas à plus de vingt mille postes.

Cela n'empêche pas la DGFIP, toujours exemplaire, de s'engouffrer dans le recrutement de contractuels.

D'ailleurs, lors du GT du 23 novembre sur la GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois des Effectifs et des Compétences), il a été fortement question de l'attractivité des postes de contractuels. Il apparaît que les postes proposés et leur rémunération sont à ce point attractifs qu'ils trouvent difficilement preneurs (pour l'instant environ six cents sont pourvus sur plus de mille postes proposés).

Pour la CGT Finances Publiques, la perte d'attractivité est liée au gel du point d'indice et à l'image qu'a l'opinion de sa fonction publique.

Pour la CGT Finances Publiques a toujours défendu une logique de carrière basée sur un recrutement juste et une formation adéquate plutôt que sur le choix et le profilage qui semblent être les maîtres mots des prochaines années en matière de ressources humaines à la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques tient à dénoncer le renouveau, au sens macronien du terme, du dialogue social avec l'abrogation des instances où le dialogue social s'exerce. En effet, le fait de supprimer les CAP et de fusionner les compétences des CT, CHSCT et les questions relatives aux ressources humaines collectives est un véritable recul et ne constitue en rien une instance collective nouvelle. Le CSA (Comité Social d'Administration) sera plutôt une instance fourre-tout où le but est de limiter les temps d'échanges et de permettre à l'administration de se montrer inflexible dans ses choix quand bien même ceux-ci sont générateurs d'injustices, de mal-être et sources d'incompréhensions.

La déclinaison de la loi de prétendue «transformation de la fonction publique» au ministère des finances, et donc à la DGFIP, confirme nos pires craintes en matière de droits et garanties des agents: un cadre juridique réduit à sa plus simple expression et des lignes directrices ministérielles quinquennales. On peut difficilement dénoncer un manque de cohérence sur ce sujet. En effet, à quoi serviraient des instances pour contrôler l'application de règles qui n'existent plus ? Ces lignes directrices promettent l'incertitude la plus totale, et par conséquent, une in-sécurisation supplémentaire pour les agents de la DGFIP. Et la perspective d'un entretien obligatoire tous les cinq ans, autrement dit la généralisation des bilans de compétence, aggravé par des durées maximales de séjour sur certains postes, n'est pas de nature à rassurer. Sans parler de la rémunération au mérite, toujours dans le paysage.

S'agissant de la suppression des CAP, le décret du 20 novembre 2020 est venu terminer le travail. On relève notamment la disparition des CAP locales et la création de CAP uniques par catégorie avec huit élus pour celles de la DGFIP. Il y aurait donc pour les cadres A, une seule CAP pour les inspecteurs, les IDIV, les IP et les AFIPA !

LA CGT FINANCES PUBLIQUES EXIGE :

- Le maintien et le renforcement du statut Général des Fonctionnaires ;
- L'arrêt de la destruction de notre réseau de proximité et la réimplantation des services de pleine compétence ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois, et un recrutement de fonctionnaires à la hauteur des besoins ;
- Le retrait de la Loi scélérate de Transformation de la Fonction Publique ;
- L'abandon des Lignes Directrices de Gestion et le renforcement des droits et garanties des agents.

Concernant la CAP d'aujourd'hui, nous ne pouvons que constater encore une fois la désaffection des recours.

On ne peut faire abstraction du déroulement de l'année de gestion 2020 dans un contexte de pandémie, de perte de lien social et professionnel. La procédure d'évaluation d'une année anormale est passé au second plan pour bien des agents.

Nos collègues, pris sous le feu croisé des réformes de structures et des changements incessants des règles de gestion ont perdu de vue l'enjeu crucial de cet exercice, en particulier dans son aspect pluriannuel. Beaucoup en paieront le prix pour leur devenir professionnel, leurs carrières et peut être même leur rémunération.

Pour la CGT Finances Publiques nous maintenons que l'examen en CAP Nationale est la seule garantie de l'examen des dossiers de manière impartiale et équitable.

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une évaluation / notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

Ils dénoncent tous les systèmes de notation / évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.